Décision n° 2021-2236
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 octobre 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 octobre 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-2236
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 octobre 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198602241	ARCELORMITTAL FRANCE	57 SEREMANGE ERZANGE	11 UHF
198803656	AXENS	30 SALINDRES	2 UHF
199007807	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	24 PERIGUEUX	2 VHF
199009918	COMMUNE DE SARTROUVILLE	78 SARTROUVILLE	2 UHF
199101866	AXENS	30 SALINDRES	2 UHF
199107693	AXENS	30 SALINDRES	2 UHF
199204151	ARCELORMITTAL FRANCE	57 FLORANGE	16 UHF
199212416	AXENS	30 SALINDRES	2 UHF
199703539	COMMUNE DE MONTBELIARD	25 CHARQUEMONT	1 UHF
200101520	TOULOUSE METROPOLE	31 TOULOUSE	1 UHF
200102166	PPG INDUSTRIES FRANCE	59 SAULTAIN	1 UHF
200200689	ORRION CHEMICALS ORGAFORM	45 SEMOY	1 VHF
200501607	PPG INDUSTRIES FRANCE	59 SAULTAIN	2 UHF
200801055	ECOLE NATIONALE SUPERIEUR DES OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS	13 VITROLLES	1 VHF
201000569	ARCELORMITTAL FRANCE	57 FLORANGE	1 UHF
201100742	COOPERATIVE U ENSEIGNE	60 NANTEUIL LE HAUDOUIN	2 UHF
201200895	SNCF RESEAU	69 LYON 3	2 UHF
201401134	CHOEUR ET ORCHESTRE SORBONNE UNIVERSITES	75 PARIS 18	1 UHF
201401202	ETS PUBLIC DES STATIONS D'ALTITUDE	64 SARE	1 UHF
201501363	ORGANIS COOPERATION DEVELOPP ECONOMIQUE	92 BOULOGNE BILLANCOURT	2 UHF
201600294	SERVICE NETTOYAGE ET MANUTENTION	76 VALLIQUERVILLE	2 UHF

Annexe à la décision n° 2021-2236
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 octobre 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201701350	ARCELORMITTAL FRANCE	57 SEREMANGE ERZANGE	6 UHF
201801200	VGS SECURITE	60 BEAUVAIS	1 UHF
201801295	VCF NORMANDIE CENTRE	78 VERNOUILLET	1 UHF
201900838	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	50 CHERBOURG OCTEVILLE	1 UHF
201900839	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 NANTES	1 UHF
202000254	VCF NORMANDIE CENTRE	76 PETIT COURONNE	3 UHF
202000516	GCC	75 PARIS 9	3 UHF
202000715	VCF NORMANDIE CENTRE	76 CAUDEBEC LÈS ELBEUF	1 UHF
202000779	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	35 RENNES	1 UHF
202000877	VCF NORMANDIE CENTRE	27 FAUVILLE	1 UHF
202001034	VCF NORMANDIE CENTRE	78 LE VESINET	1 UHF
202001057	VCF NORMANDIE CENTRE	76 CAUDEBEC EN CAUX	1 UHF
202001058	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
202001235	LEGENDRE GENIE CIVIL	16 NERSAC	1 UHF
202001299	VCF NORMANDIE CENTRE	76 DARNETAL	1 UHF
202001308	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
202001471	VCF NORMANDIE CENTRE	78 LIMAY	1 UHF
202100226	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	92 CHÂTENAY-MALABRY	3 UHF
202100704	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AEROPORTUAIRE REGIONALE	66 PERPIGNAN	1 VHF
202101377	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	91 MORANGIS	1 UHF